JE MAINTIENDRAI

Ville d'Orange

Séance du Conseil Municipal

du mercredi 15 mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT le QUINZE MARS à DIX HEURES, *le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 8 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de MARS.*

Sous la présidence de ***M. Jacques BOMPARD, Député Maire***

Nombre de membres :

- **En exercice : 35**
- **Présents : 30**
- **Votant : 34**

ETAIENT PRESENTS *:*

Mme Marie-France LORHO, M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, ***Adjoints***

Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, M. Michel BOUYER, Mme Danièle AUBERTIN, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Carole PERVEYRIE, M. Guillaume BOMPARD, Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, ***Conseillers Municipaux.***

Absents excusés :

M. Denis SABON	*qui donne pouvoir à*	*Mme Marie-France LORHO*
Mme Marcelle ARSAC	*qui donne pouvoir à*	*M. Jean-Michel BOUDIER*
Mme Sandy TRAMIER	*qui donne pouvoir à*	*Mme Anne CRESPO*
M. Nicolas ARNOUX	*qui donne pouvoir à*	*M. Guillaume BOMPARD*

Absent : *M. Alexandre HOUPERT*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guillaume BOMPARD est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Marie-France LORHO

1 OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE (C.C.P.R.O.)

Le Conseil Municipal **DECIDE DE S'OPPOSER** au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze et **DEMANDE** au Conseil Communautaire de la C.C.P.R.O. de prendre acte de cette délibération d'opposition

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

2 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 142/2010 EN DATE DU 24 MARS 2010 PORTANT AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE BUS SCOLAIRE – ROUTE DE CHATEAUNEUF : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN À DETACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BD N° 174 APPARTENANT À L'ÉTAT- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Conseil Municipal **DECIDE DE MODIFIER** la délibération n° 142/2010 en date du 24 mars 2010, concernant la réactualisation du prix de vente par le service France Domaine telle qu'indiquée ci-dessus et PRECISE que les autres termes de ladite délibération restent inchangés

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

3 CONVENTION TRIPARTITE – ENEDIS – ORANGE – COMMUNE D'ORANGE – RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette convention et **PRECISE** qu'une redevance d'utilisation fixée par support ou le cas échéant par traverse à 27.50 € HT (montant de référence de l'année 2015 - non assujettie à la TVA), facturée en une fois, par tranche de travaux réalisés sur un semestre, pour la durée de mise à disposition des supports de 20 ans sera versée à la ville

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 CONVENTION QUADRIPARTITE – ERDF – SOCIETE VAUCLUSE NUMERIQUE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE - COMMUNE D'ORANGE - RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette convention et **PRECISE** qu'une redevance d'utilisation fixée par support ou le cas échéant par traverse à 27.50 € HT (montant de référence de l'année 2015 - non assujettie à la TVA), facturée en une fois, par tranche de travaux réalisés sur un semestre, pour la durée de mise à disposition des supports de 20 ans sera versée à la ville

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** au CCAS une subvention d'Equipement de 13 167,00 €uros

M. Le Député Maire et Mme Marie-Thérèse GALMARD ne prennent pas part au vote

32 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Muriel BOUDIER

6 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE D'ORANGE – RESTAURATION DES CADRES DE DEUX TABLEAUX DU CHOEUR DE LA CATHEDRALE D'ORANGE – APPROBATION DE CE PROJET ET DES NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT (CADRES ET TOILES)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de restauration des cadres des deux tableaux du chœur de la cathédrale, *L'Annonciation* et *La Visitation* et leur plan de financement

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «RUGBY CLUB ORANGEOIS»

Le Conseil Municipal DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 2 100 € à l'association «RUGBY CLUB ORANGEOIS»

M. Le Député Maire ne prend pas part au vote
33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Anne CRESPO

8 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2017

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du **Budget Primitif 2017** et **VOTE** les orientations contenues dans ce document

2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE ET Mme CUER)
3 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI*)
29 VOIX POUR

***Mme HALOUI vote pour la tenue de ce débat mais contre les orientations budgétaires**

ADOPTE A LA MAJORITE

9 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE – EXERCICE 2017
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – REVISION – CREATION

Le Conseil Municipal **DECIDE** la modification des AP/CP avec une présentation de leurs montants en TTC et la création d'une AP/CP pour l'AD'AP

2 REFUS DE VOTE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORTEUR : Catherine GASPA

10 SERVICE DE TRANSPORTS EN COMMUN DES PERSONNES – APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 AVEC LA SOCIETE SUD EST MOBILITES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant n° 5 avec la société SUD EST MOBILITES,

pour la prorogation de la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2017

2 REFUS DE VOTE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORTEUR : Armand BEGUELIN

11 LOCATION, MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMERIQUE, DE MATERIELS BUREAUTIQUES (photocopieurs et imprimantes) ET D'UNE SOLUTION DE GESTION CENTRALISEE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LES ANNEES 2016 A 2019 – LOT. 2 IMPRIMANTES ET MULTIFONCTIONS - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant n° 1 pour le lot. 2 imprimantes et multifonctions pour l'acquisition et la maintenance d'un photocopieur supplémentaire pour le service culturel de la ville à l'Office du Tourisme

2 REFUS DE VOTE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

12 CONVENTION POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DU « MARAIS DU GRES » ENTRE LA COMMUNE D'ORANGE et LE CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la conclusion d'une convention pour l'élaboration du plan de gestion de la zone humide du « marais du Grès » entre la Commune d'Orange et le CEN PACA

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREATION DE VOIE NOUVELLE EMPLACEMENT RESERVE ER92 A ORANGE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Orange et la CCPRO et les termes des conventions

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORTEUR : Guillaume BOMPARD

14 ORGANISATION CHAQUE ANNEE PAR LA VILLE DE MARCHES THEMATIQUES A L'OCCASION DE JOURNEES FESTIVES EN CENTRE-VILLE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation, chaque année, de marchés thématiques lors de journées festives telles que la Fête Médiévale, la Fête de la Famille, la Journée du Fait-Main et la Fête Provençale ou pour toute autre Fête thématique à laquelle un marché peut être associé, le règlement intérieur et **FIXE** la tarification des droits de place pour l'occupation du domaine public à 25 € TTC pour 4 ml

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

15 ORGANISATION CHAQUE ANNEE PAR LA VILLE D'ANIMATIONS MUSICALES LORS DES MANIFESTATIONS D'ETE - APPROBATION DES TARIFS POUR LES BARS ET RESTAURANTS PARTICIPANTS

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation, chaque année, des manifestations suivantes : « Fête de la Musique » le 21 juin de 18 h à minuit, la soirée « After bac » en juillet de 18 h à minuit ainsi que les « Jeudis d'Orange » en juillet et août de 18 h à minuit et **FIXE** la tarification participations forfaitaires à 350 € TTC et 150 € TTC en fonction de l'établissement

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

16 ORGANISATION CHAQUE ANNEE PAR LA VILLE DES MARCHES DES PRODUCTEURS - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation, chaque année, des Marchés des Producteurs qui auront lieu en centre-ville les mardis de juin à septembre et leur règlement intérieur joint au dossier d'inscription et **FIXE** la tarification des droits de place dégressivement pour l'occupation du domaine public

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

17 ORGANISATION CHAQUE ANNEE PAR LA VILLE DE MARCHES NOCTURNES DES « JEUDIS D'ORANGE » EN CENTRE-VILLE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation, chaque année, de marchés nocturnes dénommés les « Jeudis d'Orange », de 18 h 30 à minuit en période estivale, le règlement intérieur joint au dossier d'inscription pour ces manifestations et **FIXE** la tarification des droits de place pour l'occupation du domaine public à 25 € TTC pour 4 ml

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

La séance est levée à 12 heures 30

Vu pour être affiché le : 21 MARS 2017
et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Codé Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17 juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Député-Maire,

JACQUES BOMPARD.